



Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 10.06.2020 par Skype

Présents : P. Boes, B. Danhieux, P. Derkoningen, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset, T. Mogal, P. Moons, T. Pierloot, J. Stryckers.

URBH - KBHB

1. Communication du président

- A la question du président concernant la présence à cette réunion de P. Boes, B. Danhieux répond qu'en l'absence prolongée de T. Muyllaert, P. Boes a été nommé au poste de S.G. ad interim de la V.H.V. pour laquelle il sera disponible, au début, un certain nombre de jours puis un jour par semaine. Il assurera la fonction de S.G. U.R.B.H. à partir du 01.08.20 et devra disposer d'une adresse mail « handbal(l) ».
- P. Moons remercie T. Marique, qui a préféré ne plus siéger au C.E.P, vu qu'il a posé sa candidature au poste d'administrateur de la L.F.H.
- Suite aux informations données par B. Danhieux concernant l'état de santé d' A. De Brauwer et la volonté de ce dernier de ne plus être le trésorier de l'U.R.B.H., ni de la V.H.V, le président remercie A. De Brauwer pour le travail effectué et lui souhaite un prompt rétablissement.

2. Approbation du PV de la réunion du 22.01.2020

- Une réunion « skype », pour laquelle ni P. Derkoningen, ni T. Marique n'avaient été convoqués, s'est déroulée le 18.03.2020. Les décisions prises à cette occasion seront confirmées dans le P.V. de la présente réunion.
- Au point 5), le terme « stricte » peut être supprimé. En fonction des invitations, le nouveau président aura la possibilité d'assister aux réunions internationales à partir du début de son mandat.
A cet égard, J.L. Dessart fait remarquer que la note de P. Moons avait été approuvée à l'unanimité par les membres du bureau et les personnes concernées, et que cela n'avait pas été contesté en réunion du 22.01.20. Il paraît donc paradoxal de remettre en question une décision prise en séance lors de la relecture du P.V. de la réunion en vue de son approbation.
- Confirmation des décisions prises le 18.03.2020 :
 - Les deux présidents des ligues se sont contactés pour avoir une approche commune concernant l'arrêt des compétitions à tous les niveaux et les décisions concernant les montants/descendants de chaque division nationale tenant compte de la pandémie ;
 - Il n'y aura aucun champion 2019/2020, ni de descendants, dans toutes les divisions concernées ;
 - Les divisions 1 nationales dames et messieurs et la D2 nationale messieurs se joueront avec 10 équipes ;
 - Les finales de la coupe de Belgique du 11 avril ont été annulées ;
 - Le F4 de la BENE-League a été annulé et Achilles Bocholt a été sacré « champion BNL 2019/2020 » ;
 - La V.H.V. a fait savoir qu'elle ne voulait plus payer la « cotisation de solidarité » à partir de l'année 2020 ;
 - Il était question de contacter A. De Brauwer pour qu'il fournisse, avec l'aide d'H. Delmelle, un document résumant la situation financière de l'U.R.B.H..
 - La V.H.V. n'est pas opposée à continuer les discussions, concernant la feuille de match électronique, avec la firme Metsi. Il s'agira d'avoir une situation claire concernant le budget et le mode de fonctionnement (anglais ou pas).
 - Accord concernant la signature de la charte « Handball 3.5. »

Le P.V. de la réunion du 22.01.2020 est approuvé.

3. Trésorerie

- Il est nécessaire que la Commission « finances » (P. Chapaux, H. Delmelle, J.F. Hannosset, T. Mogal) se réunisse dans les meilleurs délais afin de clôturer les comptes 2019. P. Garcia fait remarquer qu'en l'absence de réaction de la part d'A. De Brauwer, il a demandé à H. Delmelle de contacter P. Chapaux pour la clôture des comptes 2019.
- Le document établi par H. Delmelle concernant les 24.440,49 € dus par la V.H.V. à propos des frais des sélections nationales ne prendrait pas en compte les cotisations de solidarité payées d'août à décembre 2019. La situation devra être clarifiée par la commission « finances ».
- J.L. Dessart rappelle que l'équilibre financier sur les années 2018, 2019 et 2020 était l'objectif à la fin 2020. Vu que cela ne sera pas possible pour diverses raisons, il stipule que cet objectif doit être reporté d'un an, soit à la fin 2021.
- S'agissant du statut « travailleur temps libre », l'A.I.S.F. et la V.S.F. font du lobbying auprès des ministres des sports et des élus concernés afin qu'une nouvelle loi prolonge ce statut après le 31.12.20. Ce statut continuera donc à être utilisé pour la saison 2020/2021, notamment pour les arbitres.
- Rémunération des R.W. : J. Vandenberg a eu un contact avec P. Chapaux afin que cela soit réglé avant le prochain rassemblement de l'équipe nationale messieurs.
- P. Chapaux et T. Mogal seront les vérificateurs des comptes 2019 pour l'AG.

4. MARCOM

- Concernant le « merchandising ERIMA », J. Stryckers communique que celui-ci sera lancé à l'occasion de la prochaine rencontre internationale des RW
- S'agissant des questions transmises par les directeurs techniques, J. Stryckers est d'avis que, dans un souci de cohérence, toutes les questions concernant le sponsoring doivent être centralisées et il ajoute qu'un plan marketing va être élaboré en tenant compte de l'ensemble des sélections nationales. Piet Moons fait alors référence à la situation de Peter Moons, qui a amené plusieurs sponsors spécifiques à la sélection nationale « Dames », sans faire partie de MARCOM, et qui travaille sur base d'une commission de 15%.

- J. Stryckers propose d'engager A. Lechien à l'essai pour une période de 6 mois, à partir du 01.07.20, pour une indemnité mensuelle de 750 €. Joris Piette continue de s'investir au profit de l'U.R.B.H.
- Concernant la prolongation éventuelle du contrat d'Eric Dupain, qui serait complètement à charge de l'URBH à partir de 2021, il est proposé dans le nouveau contrat de diminuer de 8.000 € l'indemnité annuelle et de ne plus accorder de bonus sur le sponsoring.
Pour les mois de juin, juillet et août 2020, E. Dupain proposerait une réduction de 20% sur chaque facture mensuelle.
- La commission « finances », qui se réunira dans les meilleurs délais, si possible en présence de P. Chapaux et H. Delmelle, est chargée de donner un avis concernant les possibilités financières permettant l'engagement d' A. Lechien et la prolongation du contrat d'E. Dupain sur base des éléments dont question ci-dessus.
A partir de la saison prochaine, Baudouin Brasseur remplacera J.F. Hannosset au sein de la Commission « finances ».

5. U.R.B.H.

- Suite à la question de B. Danhieux, P. Garcia communique qu'aucun des clubs concernés n'a répondu favorablement à l'invitation à participer à une coupe d'Europe en 2020/2021.
- Les propositions de modifications des règlements U.R.B.H. sont acceptées moyennant les ajouts et modifications suivants :
 - Article 521 B.2. : ajouter à la dernière ligne : « *le club perdra les points sur un score de forfait.* »
 - Article 613 : harmonisation des heures de début de rencontre le dimanche. Pour toutes les divisions nationales et coupe de Belgique niveau U.R.B.H. = 20h00
- Organisation de l'U.R.B.H. à partir du 01.08.2020
 - Président : J.F. Hannosset
 - Secrétaire-Général a.i. : P. Boes
 - Trésorier : la question sera posée à P. Chapaux par J.F. Hannosset

6. BENE-League

- Pour rappel :
 - (1) mise en place du "Conseil de surveillance". Y siègeront : Pour la NHV, Bernard Bullens, pour l' URBH, Jean-François Hannosset et, en tant que président indépendant, Michel Kranzen..
 - 2) Recrutement d'un responsable de BNL. Pour cette sélection, ont été désignés Bastiaan/NHV, Bernard Bullens de la NHV et P. Moons..
 - 3) "BNL regulations". Ce travail a été réalisé par Luc Pietersen de la NHV ; François Mulleners a déjà parcouru certains textes.
 - 4) La nomination du président de la plate-forme BNL (= regroupement des 11 clubs) doit être faite ultérieurement en consultation avec les délégués des clubs concernés.
- Au niveau financier, participation des clubs (2500 €/club) et des fédérations (3500 €/fédération)
- Le but fixé pour la saison 2021/2022 serait d'imposer à chaque club d'aligner 10 joueurs formés en Belgique ou au Pays-Bas (home grown players) sur chaque feuille de match.
- La N.H.V. est d'accord concernant le principe de la « licence/club » à partir de la saison 2021/2022
J.L. Dessart rappelle que le principe de cette licence en Belgique concernait également les clubs évoluant dans les divisions nationales et qu'il serait temps d'avoir un discours clair à ce propos vu qu'une décision est déjà intervenue lors de la réunion du 16.05.2019.
- P. Derkoningen revient sur le système de « double-affiliation » qui, selon lui, serait une bonne mesure pour l'expansion du handball en général.
- J.L. Dessart et B. Danhieux remercient P. Moons pour son engagement et son honnêteté intellectuelle.

P. Derkoningen quitte la séance.

7. Sélections nationales

- Examen du document budgétisé transmis par les deux D.T.
Vu la situation financière, les priorités sont : les R.W., les M20 et les M18.
Les M20 seront inscrits pour participer au championnat d'Europe M20 2021 (avant le 12.06). Cette décision repose notamment sur le fait qu'elle avait déjà été inscrite pour la compétition annulée en 2020 et que l'U.R.B.H reçoit des aides de l'I.F.H, de l'E.H.F et du COIB pour nos sélections « jeunes ».
- La Commission financière est chargée d'examiner le programme budgétisé et de donner un avis au C.E.P. concernant la faisabilité de celui-ci sur les années 2020 et 2021. Un des deux D.T. sera invité à la réunion de ladite commission.
- P. Garcia rappelle les accords passés avec la F.F.H.B concernant les M15 et les M17 entraînant peu de frais.

8. Divers

- P. Moons souhaite que la prochaine réunion se fasse en visuel et propose la date du 02.07.20 afin de pouvoir examiner et approuver les conclusions de la commission « finances » avant que la nouvelle équipe ne débute le 01.08.2020. Cette date n'agrée pas P. Garcia. Il sera demandé à l'Eurovolleycenter s'il est possible de disposer d'une salle de réunion le 29 ou le 30.06.20
L'A.G. ordinaire de l'a.s.b.l. devra être organisée dans le courant du mois d'août.
- Tenant compte de l'information donnée par P. Garcia, J.F. Hannosset sera inscrit pour participer au séminaire des S.G. et à la European Handball Convention organisés par l'E.H.F en septembre prochain.

Prochaine réunion le lundi 29.06.2020 à 19.30 heures à l'Eurovolleycenter de Vilvoorde.